

NOUVELLE CARTE PROFESSIONNELLE SECURISEE DE CONDUCTEUR DE TAXI

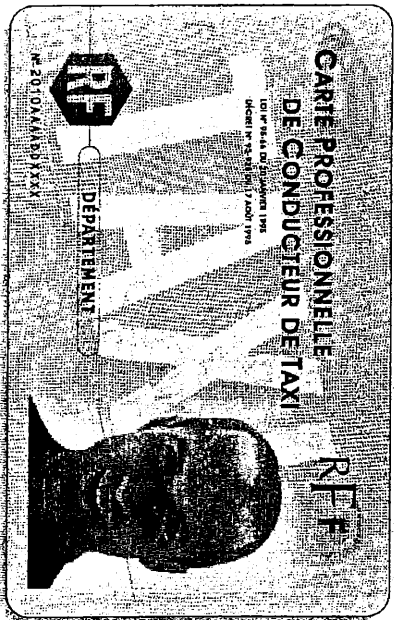
L'actuelle carte professionnelle de conducteur de taxi évolue. Le ministère de l'intérieur, de l'Outre mer, des collectivités territoriales et de l'immigration en partenariat avec l'Imprimerie nationale met en place la fabrication de cartes sécurisées plastifiées.

Suivant un calendrier étalé entre 2011 et 2013 et, selon la date de validité des cartes en cours détenues par les conducteurs de taxi, la préfecture organise le renouvellement progressif de toutes les cartes des conducteurs de taxi exerçant dans le département de la Lozère.

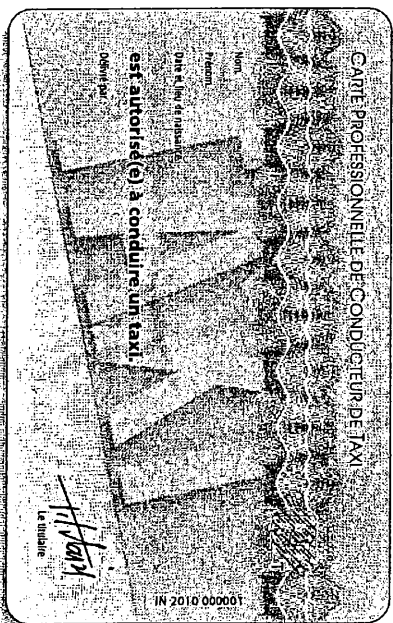
Ainsi, depuis le 1^{er} mars 2011, les personnes détenant une carte venant à expiration entre cette date et le 30 mars 2012, doivent personnellement se rendre en préfecture aux heures ouvrables, en veillant au préalable à prendre contact avec le service aux n^{os} de téléphone 04 66 49 67 19 ou 04 66 49 67 21, munies de deux photographies d'identité, d'un certificat d'aptitude médicale en cours de validité, et, le cas échéant, de l'attestation de formation continue, dans le but de renseigner le formulaire contenant les informations personnelles nécessaires à l'édition de la nouvelle carte professionnelle.

Les titulaires de cartes arrivant à expiration entre le 1^{er} avril 2012 et le 1^{er} janvier 2013 devront personnellement se présenter en préfecture à partir du 1^{er} janvier 2012 pour solliciter le remplacement de leur carte professionnelle munis des pièces requises.

Les cartes professionnelles arrivant à expiration à compter du 1^{er} janvier 2013 devront être remplacées dans les mêmes conditions à partir de cette date.



projet 1-3/Recto



projet 1-3/Verso

